Mort subite. — Mme Lotthé, née Octavie Kamps, épouse de M. Lotthé, agent-voyer à Armentières, est décédée subitement à la gare de Lille hier après-midi, au moment où elle prenait place dans un train; elle était âgée de 50 ans.

Détail navrant : M. Lotthé fils devait se marier samedi.

Ouvriers, ne laissez rien traîner. — M. Catillon, maçon, rue Berlioz, a constaté que des outils valant 12 fr. qu'il avait laissés dans un chantier, rue St-Eloi, avaient été enlevés par des malfaiteurs.

Pauvres pigeons ! — Treize pigeons, faisant la joie de M. Camus, rue Aristote, ont été enlevés par des voleurs que l'on recherche.

Pauvre bête. — Mercredi matin, vers cinq heures, un cheval appartenant à M. Lennel, maréchal à Rouges-Barres, est tombé mort subitement en arrivant au marché des Halles-Centrales.

L'animal fut enlevé et conduit à l'équarrissage.

Tombé d'un trottoir. — Mardi soir, vers huit heures, M. Désiré Tidtart, soldat en convalescence, habitant Hellemmes, est tombé sur le trottoir et s'est fracturé la rotule gauche.

Après avoir reçu les soins dans une pharmacie voisine, il a été reconduit à son domicile.

LE CAPITAINE MAGNIEZ
devant le conseil de guerre

M. le capitaine Magniez, poursuivi en vertu de l'article 218 du code militaire à propos de l'inventaire de St-Jans-Cappel, passera devant le conseil de guerre le 20 décembre prochain.

Me Lenoir a été choisi comme défenseur.

ARMENTIERES

Entorse. — Charles Lecouche, 61 ans, tisseur, rue du Plat, 2, a eu l'avant-bras pris dans son métier, et s'est fait un poignet droit une entorse pour laquelle le docteur Chocquet lui a prescrit 6 semaines de repos.

Plaie. — En prenant une planche d'épaules, Albert Vanhée, 12 ans, tisseur, demeurant à Nieppe, s'est fait au doigt une plaie infectée.

HERNIES

Tous les herniaux ont intérêt à se souvenir qu'en dehors de l'opération, il n'existe qu'un moyen de soigner la Hernie :

« *Porter un bandage bien approprié à chaque cas* ».

Ceux qui souffrent de hernies n'ont donc pas à hésiter : délaisser les illusoires promesses de guérison de ceux qui font payer très cher des bandages quelconques, et se procurer un appareil assurant une contention parfaite.

Que tous les herniaux demandent donc à ce sujet l'avis du Docteur de leur famille ! Ceux qui ne peuvent supporter le bandage à ressort trouveront à Armentières, la *Ceinture herniaire Barbry*, brevetée s. g. d. g. et médaillée en 1893 à l'Exposition du Progrès, à Paris. Cet appareil procure un soulagement immédiat et réalise le minimum de gêne.

Prix de la Ceinture pour 1 hernie, 10 fr. ; pour 2 hernies, 16 fr. Bandages à ressort depuis 3 fr., doubles depuis 6 fr. Bas à Varices, Ceintures, Injecteurs, Irrigateurs et tous Appareils de médecine et d'hygiène.

Bien s'adresser chez **Jules BARBAY, 10, rue de Dunkerque, Armentières.**

ROUBAIX

N'ergotez plus

Mis par deux fois en demeure de donner des noms aux personnages d'une histoire de dénonciation bâtie par elle pour tenter de déconsidérer les ministres de la religion, l'*Egalité* cherche à s'échapper par la tangente.

« Que la *Croix*, dit notre trop malin confrère, s'explique d'abord sur l'affaire du « Crucifix du Carmel » où elle mettait en jeu des francs-maçons, sans les nommer, et nous nous exécuterons à notre tour. »

Pardon ! Il ne faut pas confondre ! Il y a plus qu'une nuance entre les deux cas. La *Croix* a répondu au *Réveil-Egalité* : Donnez-nous les noms des invités au punch du Carmel et nous vous fixerons ensuite » !

Rien ne devait être plus facile au *Réveil-Egalité* que de fournir une liste des F.·. prenant part à la ripaille anticléricale. Les F.·. ça le connaît. Pourquoi donc s'est-il tu ? Il n'avait qu'à parler pour être servi !

Ici, rien de semblable, à moins que l'*Egalité* veuille que nous donnions la liste des curés de toutes les localités limitrophes de Roubaix ? Nous aurions vite fait de la renseigner.

Alors, qu'attend-elle pour nous indiquer la commode dont le curé a menacé de faire perdre son gagne-pain à un ouvrier parce que celui-ci refusait de laisser baptiser ses enfants ?

Ce qu'elle attend ? Mais, qu'on vienne la lui indiquer à elle-même, probablement....

Nous le répétons une fois de plus, la feuille socialo-franc-maçonnique, sans s'occuper de la loyauté du procédé, a inventé une histoire de brigands pour satisfaire sa haine de la religion. Sa réponse évasive à nos deux sommations le prouve plus qu'il n'est besoin.

Et cela n'est pas à sa louange.

C. C.

Si vous voulez passer en famille quelques soirées agréables et utiles, procurez-vous

l'Almanach catholique de Roubaix

Prix : **15 CENTIMES**

Dépôt principal, 84, Grande-Rue.

Avis aux contribuables. — Le bureau de la perception Ouest sera transféré, à partir d'aujourd'hui, de la rue d'Inkermann, 90, au numéro 20 de la rue de la Perche.

Vaccinations et revaccinations gratuites. — *Ancienne Ecole de Musique, place Notre-Dame, et rue des Lignes, 17.* — La 8e séance de vaccinations gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi 29 novembre, de 4 h. à 5 h. du soir.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

A Saint-Jacques, Roubaix. — *Fête de Saint-Nicolas.* — Grand choix de Fourrures, Robes, Manteaux pour enfants. (Nombreuses occasions).

Ecole nationale des Arts industriels. — Aujourd'hui, jeudi 29 novembre, à 7 h. 3/4 du soir, conférence d'Electricité industrielle par M. le professeur Béghin.

Programme. — Piles. — Force électromotrice et résistance des piles. — Dépolarisation des électrodes. — Principaux éléments.

Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français. — Le conseil d'administration rappelle aux sociétaires que le banquet annuel de la Sainte Barbe aura lieu dimanche prochain 2 décembre, à 2 h. 1/4, au local de la société, au *Café Delattre*.

Services de Table. choix considérable à la *Faïenceris du Nord*, A. VILQUIN-MARTIN, 71, rue de Tourcoing (en face l'usine à gaz, arrêt du carj, Roubaix.

Me Victor Dubron à Roubaix. — Nous rappelons que la « Mutuelle Nadaud » organisé avec le concours de la Mutualité Maternelle et des Jardins Populaires, une grande conférence que donnera Me Victor Dubron, avocat à la Cour d'Appel de Douai, sous la présidence de M. Achille Rousseau. Elle aura lieu à l'Hippodrome le dimanche 9 décembre à 3 heures 1/2.

Les membres des sociétés qui désirent des cartes, devront s'adresser chez Mme veuve Lapie, place Nadaud, à partir de lundi et de 7 à 8 heures du soir.

Les accidents du travail. — M. Gervais Rommel, 21 ans, rue Sainte-Elisabeth, 27, rattacheur chez MM. Etienne Motte et Cie, a été blessé à la paume de la main gauche par la pointe d'une broche. Repos de 3 semaines.

— M. Félix Deville, rue Paul-Bert, 39, à Croix, homme de peine chez MM. Wanewerbecq et Defrance, a eu l'extrémité de l'index gauche écrasée entre des planches et un tuyau. Quinze jours de repos.

— M. Achille Desmet, 26 ans, rue des Trois-Pierres, 481, à Tourcoing, tisserand chez MM. Huet et Mac-Avoy, s'est blessé au poignet gauche en nettoyant son métier. Repos de 15 jours.

— M. Jules Delbar, 21 ans, rue de Croix, cour Castel-Plaitin, menuisier chez M. Emile Picavet, s'est fait une violente contusion au bras droit en tombant. Repos de 15 jours.

— M. Florimond Dequenne, 23 ans, rue Fontenoy, cour Millescamps, tisserand chez MM. Anguete Lepoutre et Cie, s'est fait une entorse du pied droit en tombant près de son métier. Repos de 15 jours.

— M. Alphonse Decriette, 29 ans, rue de Tournai, cité Devogele, 21, peintre chez Mme Ve Durieu et fils, s'est blessé à l'épaule droite en tombant d'une planche sur laquelle il était monté. Repos de 20 jours.

Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Marcelli, 2 et 10, rue du Bois, Roubaix.

Blessée en tombant. — Une ouvrière bobineuse, Marie Simoens, 36 ans, rue Franklin, 28, passait, mercredi matin, rue de Mouveaux, se rendant à son travail.

En face de l'usine Vaissier, elle glissa sur les pavés boueux et tomba lourdement. M. le docteur Hariot a constaté une forte entorse du pied gauche. Il a fait admettre la blessée à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation pour extradition. — Mardi soir, vers 6 h. 1/4, les agents de sûreté Souffleet, Gaillet, Catry et Deroane ont arrêté, rue Stephenson, un voyageur de commerce, Lambert-Speckstadt, demeurant rue des Anges, 2.

Cet individu était recherché pour être extradé. Il avait été condamné, le 26 novembre courant, par le tribunal d'Anvers, à trois ans de prison pour recel.

Un chien de forte taille a été recueilli par M. Eugène Hantron, demeurant, rue Turgot, 15.

Les vols de zinc. — *Arrestation d'un recéleur.* — L'agent Petit rencontrait, mercredi matin, un jeune gamin, le nommé S...., rue d'Alger, qui portait sur l'épaule un sac rempli de feuilles de zinc.

S... fut interrogé par le commissaire de police de ce arrondissement et M. Prudhomme apprit que le zinc provenait d'un vol commis sur un bâtiment du quai de Marseille.

Cinq autres gamins ont été interrogés dans l'après-midi. A la suite de ces dépositions, M. Prudhomme a fait arrêter le principal recéleur, un chaudronnier de la rue Flemsen.

Etat-civil de Roubaix

CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Priez LILLE

Du 28 novembre

Naissances. — Albert Lepoutre, rue d'Isly, 8. — Léonce Berteaux, rue de Denain, 1. — Marie Van Denesteere, rue Lacroix, cour Jacquart, 1. — Paul Lepers, r. Archimède, cour Lecoutre, 1. — André Picquet, rue d'Inkermann, 92. — Marguerite Verschaeve, rue d'Isly, 18. — Marie Foulon, rue d'Alsace, 41.

Décès. — Eugénie Vanmullen, 72 ans, ménagère, rue Jacquart, 166 — Louis Leroy, 70 ans, carrieur, Grande-Rue, 174. — Aurélie Gallois, 47 ans, négociante en déchets, r. Archimède, 12.

Mariages. — Charles Ranfaing, employé de commerce à Croix, et Clandine Vienne, sans profession, rue Daubenton, 140. — Emile Delemasure, dessinateur en tissus, rue Turgot, 188, et Marie Vandemeulebroucke, cardeuseuse, rue Basse-Masure, 68. — Emile Lebrun, employé, rue Archimède, 61, et Hélène Bachelart, modiste, rue du Parc, 6.

WATTRELOS

Vaccination gratuite. — La troisième séance de vaccinations aura lieu aujourd'hui jeudi 29 novembre, de 4 à 5 heures du soir, à la Mairie, salle de l'étage.

Une séance supplémentaire aura lieu également à la Mairie, le dimanche 9 décembre, de 9 à 11 heures du matin, pour la constatation des résultats des opérations qui ont eu lieu aux séances précédentes et pour la remise des certificats.

Sont soumis à la vaccination obligatoire : 1. Les enfants nés en 1905 ; 2. Les enfants nés en 1896 ; 3. Les personnes nées en 1886 ; 4. Les enfants nés en 1886 et les personnes nées en 1885 qui ne se sont pas fait revacciner dans le courant de l'année 1905.

Accident du travail. — A l'usine Leclercq-Dupire, un mécanicien, Salembier Martial, 37 ans, demeurant à Wattrelos (Broche-de-Fer) s'est blessé au petit doigt droit. Six jours de repos.

La fraude. — Boucly Hector et Desmuynck Alfred, préposés des douanes à Leers, de service à la Croisade isolée, territoire de Leers, ont arrêté Durieux Augustin, teinturier, né à Croix, qui était porteur de 12 kil. de café vert, valeur 36 francs.

SAINT-MACLOU. — Vendredi 30 novembre, à 10 h., service de 1re classe pour Clemence Delmarre.

WATTRELOS. — Du 28 novembre. — Naissances. — Maurice Verlinde, rue du Vieux-Bureau. — Emile Jaspar, rue Charles-Quint, 83. — Jules Vantieghem, rue d'Oran prolongée, 24. — Gaston Carbon, Grimonpont. — Georges Lecomte, rue du Pétrole, 35.

Mariage. — Achille Florin, employé de commerce, et Irma Ravalinghiee, sans profession.

Décès. — Clémence Delmarre, 60 ans, rentière, rue du Bureau.

CROIX

Le trésor caché. — Un industriel de Croix vient de recevoir une lettre, déposée au bureau de postes de Béziers, lui demandant son concours pour rentrer en possession d'une somme de 800.000, déposée dans une malle, etc ; l'histoire est connue. Le quémandeur signe R et donne l'adresse d'un serviteur fidèle : Bossa, 49, Plaza Major, Ponda, Balagner, Espagne.

M. X... a remis cette lettre au commissaire, qui l'a jointe, dans les archives, à de nombreuses sollicitations identiques.

Accidents du travail. — A l'usine Holden et Cie, un chauffeur, Charles Rollet, demeurant à Flers, a reçu de la poussière dans l'œil droit. Conjonctivite catarrhale très intense.

— A l'usine au gaz, Pierre Vandeputte, demeurant rue de Lille, à Croix, est tombé d'une voiture à coke. Entorse du genou droit. Quinze jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Gastou Duc, rue Dupleix.

Décès. — Prudence Vanhamme, 37 ans, rue de la Duquenière. — Jean Pique, 5 mois, rue de Lille, 26.

WASQUEHAL

Est-ce la peur ? — Depuis mardi, l'homme qui ose porter la main sur les vicaires, commence à aler ses faits et gestes de vendredi dernier. Les lecteurs de journaux ont pu lire samedi le récit de la « gifle » et jamais ils n'ont la de démenti donné à cette affaire. Il paraît que maintenant, quatre jours après l'aventure, le « gifleur » commence à reculer. Est-ce à la peur qu'il faut attribuer cette attitude ? Ce qui paraît sûr, c'est que son coup a été raté ; il aurait sans doute voulu que le « gifié » répondît par des coups pour avoir le bonheur de voir les deux vicaires sous les verrous. Ce ne prend pas, mon vieux !

Accident de travail. — C. Bloadeau, journalier, rue de Mercq-en-Barœul, et travaillant à l'établissement Hannart frères, s'est brûlé aux mains en versant de l'eau bouillante. 20 jours de repos. Docteur Butin.

HEM

Accident du travail. — Chez M. Pierre Franchomme, marchand de charbon au Petit Lannoy, un charretier, Thavelle Mercier, de Lys-les-Lannoy, a été blessé par son tombereau. 20 jours de repos. Docteur Gaudmont.

L'Harmonie de la Citadelle fêtera la Sainte Cécile, dimanche prochain 3 décembre. Elle se fera entendre à la Grand'Messe de 10 heures. Elle exécutera les morceaux suivants :

1° Ouverture symphonique (X...). — 2° Lakmé par Léo Delibes. — 3° Fantaisie arrangée par Giaris.

A l'élévation, le chef de l'Harmonie, M. Drieux, interprétera un andante religieux pour violon.

HEM. — Du 28 novembre. — Yvonne Six, 6 mois, Citadelle.

Mariage. — Jules Beulens, ouvrier teinturier et Maria Notte, journalière, à Hem.

LYS-LES-LANNOY. — Naissances. — Du pire Marthe, rue Chanzy. — Pomme Victor, rue de la Tour Eiffel. — Duquesne Palmyre, rue Echavin.

Mariage. — Verdonck Gustave, charretier et Masure Marie, marchande de chiffons.

Décès. — Piat Yvonne, 2 ans, rue du Bois.

FLERS. — **Réunion du Conseil municipal.** — Dimanche prochain 3 décembre, à 9 h. 1/2 du matin, le Conseil municipal se réunira pour la session de novembre.

Ordre du jour. — Ebonage : Commissaires répartiteurs. — Révision des listes électorales. — Organisation de consultations de nourrissons. — Projet d'incorporation de la rue du Progrès au réseau rural. — Liste d'assistance pour 1907.

FLERS-BRETEUCQ. — **Enterrement du jeudi 29.** — A 8 h. 1/2, Henri Dumoulin, 42 ans, rue d'Hem, tameur de Roubaix.

TOURCOING

TRIBUNAL DE COMMERCE

Les électeurs du Tribunal de Commerce sont convoqués pour dimanche prochain, à l'effet d'élire un juge titulaire pour deux ans, et deux juges suppléants pour deux ans.

Les candidats du Tribunal sont :

Aux fonctions de **juge titulaire** pour deux ans :

M. Pierre FLIPO SEGARD, juge titulaire sortant d'exercice.

Aux fonctions de **juges suppléants** pour deux ans :

M. Paul TISERGHIEN, juge suppléant sortant d'exercice ;

M. Henri DEWAVRIN-POLLET, juge suppléant sortant d'exercice.

La compétence des candidats, leur dévouement bien connu, la scrupuleuse exactitude avec laquelle ils se sont acquittés de leurs délicates fonctions, font un devoir aux électeurs consulaires de déposer, dans l'urne, un bulletin en leur nom. C'est une marque de confiance qu'aucun commerçant ne saurait leur refuser sous quelque prétexte que ce soit.

Le scrutin sera ouvert de 10 heures du matin à 4 heures du soir, salle des adjudications, à l'Hôtel de ville de Tourcoing.

Paroisse Notre-Dame de Lourdes. — La Société chorale de la paroisse célébrera dimanche prochain la Sainte-Cécile. A cette occasion elle interprétera, à la messe de 11 h. 1/2, sous la direction de son chef, M. Arthur Merckaert, la messe de Sainte-Cécile de L. Dillies et le *Credo* de Gounod. Les soli seront chantés par MM. Cyrille-Charles Roelens et Emile Piat.

Le banquet traditionnel aura lieu le même jour, à quatre heures, chez M. Jules Desmettre, Café de l'Espérance, rue du Vélodrome.

Théodore Botrel au Collège du Sacré-Cœur. — C'est devant un public très nombreux et choisi que Théodore Botrel, cette gloire dont s'honore la Bretagne et qui honore toute la France, s'est fait entendre hier soir.

Madame Botrel l'accompagnait.

MM. Colomb et Launay prêtaient, eux aussi, leur concours à cette soirée organisée au profit des pauvres de la Conférence du Collège.

Ce fut d'un bout à l'autre un vrai régal pour l'esprit et le cœur.

En termes délicats, M. le Supérieur présente le poète national qui chante si bien l'idéal, les petits, les enfants, la patrie, la foi chrétienne.

Les applaudissements éclataient à tout instant, pour souligner les douces et fortes mélodies, les fiers accents des chansons et des poésies : *L'Ancien*, la *Revue Bretonne*, le *Grand Méconnu*, la *Rochejaquelin*, *Serrons les rangs*, *Jésus chez nous*, etc., etc.

Le clou de la séance fut une délicieuse comédie intitulée : *Fleur d'Ajonc*, œuvre de Botrel, interprétée par l'auteur. C'est une fine critique de la frivolité qui tend de plus en plus à envahir nos mœurs contemporaines. Botrel fait prévaloir sur le clinquant du luxe et du plaisir à outrance les vieilles habitudes de la vie bretonne, marquées au coin de la foi et d'une charmante simplicité.

Merci et félicitations aux organisateurs de cette soirée, au cours de laquelle on peut dire, que l'utile fut finement et très heureusement mêlé à l'agréable.

Pour vos cadeaux de fêtes, adressez-vous chez Alb. OGER, 10, rue St-Jacques, Tourcoing. Grand choix de Fantaisies, Coutellerie, Orfèvrerie.

Avenir de Prolétariat. — Le Comité de Tourcoing de la société d'assurances mutuelles et de retraites, l'*Avenir du Prolétariat*, se tiendra le dimanche 2 décembre, au siège social, Café du Centre, 2, place de la République, pour la perception des cotisations mensuelles.

Le même Comité se tiendra à la disposition des Prolétaires Prévoyants pour la perception mensuelle des cotisations.

Avis aux sociétaires et aux personnes désireuses de se renseigner.

Accidents du travail. — Henri Nuytiens, 19 ans, tisserand, rue de l'Alma, gros orteil droit écrasé par la chute d'un poids de son métier. Docteur Galissot ; repos de 16 jours.

— Théodore Larrey, 56 ans, homme de peine, rue Debuchy, 7, effort en soulevant une balle de laine. Docteur Decherf ; repos de 10 jours.

— Paul Leleu, 18 ans, bâdeur, rue du Brun-Pain, 307, médius droit écrasé sous le rail d'un chariot de métier de rentideur. Docteur Vanneufville ; trois semaines de repos.

Ceux qui boivent trop. — Cyrille C...., 30 ans, surveillant à Herseaux, s'est si peu surveillé lui-même qu'il fut retrouvé ivre mort, mercredi, à 9 h. 1/2 du matin, par l'agent Florin, et mis au violon.

Etat-civil de Tourcoing

de 28 novembre

Naissances. — Beuschart Yvonne, rue des Trois-Pierres, 143. — Carré Rachel, rue de Berckem, 32. — Hennion Oscar, rue Dupuytren, cour Vienne, 3. — Desprez Achille, rue de Comines, 7.

Décès. — Lecroart Charles, 74 ans, rue de Gand, 1119. — Dessauvages Charlotte, 20 ans, rue de Haze, 92. — Véron Victorine, 37 ans, rue Nationale, 132. — Lemon Clémence, 65 ans, rue de Renaix, cour Dhalluin, 5.

HALLUIN. — Du 28 novembre. — Naissances. — Durette Agnès, cité Barbare. — Robart Germaine, rue Haute.

Décès. — Cicquaibre Maurice, 26 ans, rue des Ecoles.

DE GROS REVENUS
Pour un petit capital

Quand vous arrivez à un âge avancé et que vous avez, à force d'économie, amassé péniblement un modeste pécule d'une dizaine de mille francs, il vous reste le souci de lui procurer un placement avantageux.

Que faire, en effet, de ce capital, dont le revenu ne serait guère que de 300 francs ?

La rente viagère ne vient-elle pas alors s'imposer bien souvent ?

Pour le même capital :

Cette rente serait, à 60 ans, de :	849 francs	
— à 65 ans, de :	1.014	—
— à 70 ans, de :	1.231	—

Le revenu serait donc augmenté dans de notables proportions et permettrait de vivre.

Mais il importe, quand on aliène un capital, de ne s'adresser qu'à une compagnie de tout repos, et aucune ne peut, par l'importance hors pair de ses garanties, inspirer plus de confiance que le *Nationale-Vie* (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), dont le siège est à Paris, 2, rue Pillet-Will.

Cette Société, qui a des agents généraux dans tous les arrondissements de France, servie aux intéressés, gratuitement et confidentiellement, tous les renseignements nécessaires.

DUNKERQUE
Un naufrage

Le sloop *Jean-Marcel*, D. 1658, monté par les marins Mazvil et Pascal, qu'on supposait perdu corps et biens, s'est échoué sur la plage Est de Portland (Angleterre).

Les deux matelots ont pu gagner la terre. Leur bâtiment a pu être renfloué.

Dunkerquois blessé à Toulon. — M. Marcel Depin, fils d'un commerçant du Marché-aux-Poissons, se trouvait à bord du bateau-école *Algésiras* au moment où ce bâtiment prit feu.

Marcel Depin put s'enfuir à demi-vêtu ; mais il se fit une entorse en glissant sur le pont.

Ce jeune homme fut secouru par son frère, marin à bord du *Brennus*.

Accidents. — Léon Feinard, en manipulant des parties de ciment, s'est blessé grièvement au pied droit. Il a été reconduit en voiture de place à son domicile, à Saint-Pol-sur-Mer.

— Emile Verdiet, 26 ans, a été blessé au côté droit, à bord du vapeur *Amiral-Ponty*, par la chute d'un rail. Il a en une côte fracturée.

— L'ouvrier graisseur, Henri Jockel, 64 ans, travaillant à bord de la goélette *Schotter-Cof*, s'est blessé au côté avec une ancre.

— Louis Vandewalle, 50 ans, travaillant à bord du 4-mâts *William-Puget*, a été blessé à la main droite par un crochet de garant.

INDIEN
TAPIOCA 25 % SUPÉRIEUR
RENDEMENT 40
E. Duplex et Cie, Usine du Château-Blanc, Wasquehal (Nor

DOUAI

Grave affaire. — Sous ce titre nous avons parlé, dans notre précédent numéro, d'une affaire qui a émotionné la population douaisienne.

Voici des renseignements complémentaires :

Depuis le mois de juillet, Mme X... souffrait d'une affection qui, paraît-il, aurait pu être guérie par une simple intervention chirurgicale peu douloureuse, eut l'idée, ou plutôt fut engagée à s'adresser à un « spécialiste ». Cet individu n'est nullement médecin et appartient à cette catégorie de charlatans qui exploitent la naïveté, pour ne pas employer une autre expression, d'une partie du bon public.

Ce « rebouteur », un sieur G...., habite une petite commune de l'arrondissement d'Avesnes. A l'heure où paraîtront ces lignes, il sera très probablement sous les verroux. G... avait soigné Mme X... avec une composition à base d'arsenic ; peu à peu le poison fit son effet et la malade expirait tout récemment, vraisemblablement empoisonnée par l'arsenic.

VALENCIENNES
ECHOS
de la Procession du St-Cordon
au Tribunal correctionnel de Valenciennes

Le Tribunal a rendu son jugement au début de l'audience sur l'appel interjeté par M. Lecointe des Iles et Larivière, de la décision du juge de paix à la suite des contraventions à l'arrêté qui a interdit la procession du Saint-Cordon.

Comme le juge de paix, le tribunal admet que l'arrêté a été légalement pris par le Préfet. Sans doute, à ne lire que l'article de cet arrêté, qui interdit indistinctement toutes les manifestations et tous les cortèges qui auraient lieu le 9 septembre et jours suivants, dit-il, les critiques formulées par les conclusions de M. Thellier de Poucheville pourraient être justifiées ; mais il faut se reporter aux considérants qui ne visent que le procession du Saint-Cordon. Il n'y a pas eu non plus abus de pouvoir de la part du préfet, parce que le but principal de l'arrêté était le maintien de l'ordre et que les motifs qui l'ont inspiré doivent être tenus pour sincères.

Le jugement du juge de paix eût donc été confirmé, s'il avait fait une exacte application de la peine. Mais le tribunal estime que, s'il fait faire application de la loi du 9 décembre 1905, qui inflige les peines de simple police, à ceux qui auraient contrevenu aux règlements relatifs aux manifestations religieuses, c'était néanmoins l'amende prescrite par l'article 471 du code pénal et dont le maximum est de 5 francs, qui devait être infligée aux contrevenants.

En conséquence, M. Lecointe des Iles voit son amende réduite à 5 fr. et M. Larivière à 4 fr. Comme leur appel est justifié, le Tribunal décide qu'ils paieront les frais de première instance, mais non ceux d'appel.

Le Repos hebdomadaire. — En raison des fêtes de Saint Eloi, Sainte Barbe et Saint-Nicolas, M. le Maire de Valenciennes suivant l'exemple de M. le Maire de Lille a pris un arrêté autorisant les commerçants à laisser leurs magasins ouverts le dimanche 2 décembre.

Le soldat voleur. — Soudan Léon, le soldat qui, il y a une dizaine de jours, déroba dans la salle d'attente de la gare, une montre et une somme d'argent au préjudice d'un employé de chemin de fer endormi, a comparu mercredi devant le Tribunal correctionnel.

Le Tribunal s'est déclaré incompétant et a renvoyé Soudan devant le Conseil de guerre.

BRUAY. — **Tapageurs.** — Charles Vivier, 23 ans, ébénistier, et Frédéric Doffe, 18 ans, verrier, qui chantaient à tue-tête sur la voie publique pendant la nuit, ont été l'objet d'un procès-verbal pour bruit et tapage nocturne.

BELLENGUEZ Bd Liberté, 61, Lille. Complet à m., 45 f. Pardessus à m., 35 f.

CAMBRAI

L'Adoration à la Métropole eut lieu mardi.

Pendant le Triduum préparatoire, les sermons furent donnés par M. l'abbé Delay, vice-doyen, curé d'Aniche. Avec beaucoup d'éloquence, et dans trois Instructions très substantielles, le prédicateur montra que la Sainte Eucharistie est : 1° Un principe de grandeur ; 2° Un principe de force ; 3° Un principe d'action.

Mardi matin, les communions furent très nombreuses et pendant toute la journée, une foule sans cesse renouvelée, vint s'agenouiller, prier et réparer devant Jésus-Hostie.

La cérémonie de clôture eut lieu à 7 h. 1/2. Bien avant l'heure indiquée, l'église était déjà complètement remplie ; aussi, les dernières arrivées non seulement ne trouvèrent plus de chaises, mais ils eurent grand peine à trouver une place pour y demeurer debout.

Nous ne voulons pas faire l'injure aux Cambrésiens de penser qu'un tel empressement n'avait point pour but principal de venir rendre hommage à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans son sacrement d'amour, mais il nous sera bien permis de croire cependant qu'un second attrait, et puissamment veni à la rescousse du premier : c'était le désir de voir et d'entendre Mgr Dumaine, qui devait donner le sermon de clôture.

Après le chant du *Magnificat*, Sa Grandeur monta en chaire accompagnée de MM. les vicaires-généraux Margerin et Lamant.

Le Pontife, après un hommage à Mgr l'Archevêque et à M. l'Archiprêtre, exprime le bonheur qu'il éprouve de monter dans la chaire de la Cathédrale pour la première fois en cette double solennité : l'adoration du T.-S. Sacrement et la fête de la Médaille Miraculeuse. Cette circonstance va, dit-il, lui procurer le joie de parler des deux amours qui ont toujours rempli sa vie sacerdotale : l'amour de Jésus et l'amour de Marie.

Avec une grande élévation de pensées, l'éloquent prélat développe magistralement cette double thèse et conclut en disant que, malgré les assauts du serpent infernal, incarné de nos jours dans une secte maudite, la France ne périrait point, parce qu'elle est toujours le *Royaume de Marie*.

Ce discours fut un grand réconfort pour l'innombrable auditoire qui se pressait autour de la chaire sacrée.

Cette parole épiscopale portera certainement des fruits dans les âmes, en réveillant le courage dans les unes et en fortifiant les énergies dans les autres.

Après le sermon, une procession aux flambeaux se déroula grandiose et imposante à travers les nefs de la Basilique.

MM. les Chanoines et beaucoup de prêtres, revêtus de chasubles, accompagnaient le Saint-Sacrement. Plusieurs centaines d'hommes et de jeunes gens, un flambeau à la main, précédaient ce magnifique cortège.

Après la procession, M. l'Archiprêtre, du haut de la chaire, prononça l'amende honorable, à laquelle la foule répondit par acclamations.

La bénédiction du Très St-Sacrement termina cette belle journée.

AVESNES
Association Républicaine Libérale

A Beaufort, dimanche dernier, l'Association Libérale a tenu une réunion des délégués de sections, sous la présidence de M. Demonchy.

MM. Paul Décaudin, avocat, et Albert d'Heudecourt, maire de Gognies-Chaussée, ont pris la parole et fait acclamer le programme du Parti libéral.

A Landrecies, dimanche 2 décembre, réunion à 2 h. 1/2 dans l'ancien pensionnat des Sœurs, Grande-Rue.

Y prendront la parole M. Auguste Parmentier, avocat, conseiller municipal de Lille et M. Ludovic Jardel, avocat à la Cour d'appel de Douai.

La Ligue des Droits de l'homme

Dimanche dernier, il y eut grande conférence de la Ligue au Théâtre d'Avesnes.

M. Pasqual, le jeune et toujours sympathique député, présidait, avec comme assesseurs M. Marquis, maire d'Avesnes et le sieur Louis Régnier, négociant en pailles, fourrages et grains, président de la section et inspecteur des bourses.

L'orateur, M. Aubertin, un avocat de Paris, parle de l'*Entente Sociale*.

Pour ne citer qu'un mot de ce discours, voici comment l'orateur de la Ligue comprend l'Entente Sociale sur le terrain économique.

Le sort du travailleur doit être amélioré (applaudissements dans toute la salle). Jaurès n'a sur ce point que des projets en l'air, des rêves (Applaudissements). Clémenceau, le communard, s'y entend mieux ; on peut tout espérer de lui (Bravo). Il commencera par donner les retraites ouvrières et ce sera le Paradis terrestre assuré à l'ouvrier (!!!).

Mais il n'y a rien dans la caisse et les députés viennent encore d'en gratter le fond, pour se payer une indemnité de 15.000 fr., sans compter leur retraite.

Il ne reste plus que des dettes, le déficit. Avec quoi paierez-vous les retraites ouvrières ?

Avec quoi ? C'est très simple, a répondu Aubertin ; « Nous forcerons les coffres-forts des industriels et des commerçants pour faire l'*inventaire* de leurs bénéfices, et nous les partagerons au peuple. » Voilà !

(Applaudissements répétés sur tous les bancs, sauf au bureau. Pasqual ne comprenait pas bien, Marquis rougissait timidement et le marchand de pailles, président de la Ligue, eut un soubresaut).

L'inventaire ! ah ! très bien, on connaît ça, le gouvernement vient de faire l'inventaire des églises ; il n'y a pas trouvé grand chose pour remplir sa caisse et depuis longtemps le milliard des congrégations s'est évaporé on ne sait où.

A quand l'inventaire des coffres-forts ? (Bravo !) On y viendra, il faudra bien y venir, c'est là que se trouve la bonne galette ! tout le reste c'était de la farce, du chiqué, des os à ronger, de l'anticléricalisme jeté au peuple pour lui faire prendre patience.

La Ligue des Droits de l'homme demande quelque chose de plus solide à se mettre sous la dent.

Quand elle aura fait l'inventaire des coffres-forts et partagé les bénéfices des industriels et des commerçants alors, mais alors seulement pourra s'établir l'*Entente sociale*.

Les nicards ont commencé par les églises, l'exemple est bon, il n'y a qu'à continuer par les capitalistes.

Allons, aussi à votre tour, Messieurs !

DEPÊCHES DE LA NUIT

VERS LE RELÈVEMENT

M. l'abbé Delarue et Mlle Marie Frémont viennent d'adresser au *Matin* la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Nous avons devant Dieu et devant les hommes une terrible responsabilité.

Notre chute a été profonde et immense le scandale causé.

Ce scandale a porté de terribles coups à notre mère l'Eglise si sainte et si pure, à l'heure même où elle subit de si rudes assauts.

Nous voudrions réparer dans la mesure de nos forces l'effroyable scandale que nous avons donné.

Nous avons résolu d'un mutuel et plein consentement, après avoir rempli nos devoirs réciproques, de nous séparer et de poursuivre chacun de notre côté l'œuvre d'expiation et de réparation.

Puissions-nous faire entendre, à tous ceux que nous avons attristés ou scandalisés, la protestation de notre repentir.

Confessant notre grande faute, nous faisons appel à la miséricorde du bon Dieu et à tous, du fond de notre cœur, nous demandons humblement pardon.

Signé : DELARUE.

Je souscris de tout mon cœur à cette déclaration, résolue d'un commun accord. Pour obtenir le pardon du bon Dieu, je veux expier et réparer.

A tous ainsi, je demande humblement pardon.

Marie FRÉMONT.

Nous avons des raisons particulières de croire à l'authenticité de ces documents et à l'exactitude du fait heureux qu'ils attestent.

Depuis plusieurs jours, en effet, des personnes dignes de foi nous avaient assuré que la pauvre déchu s'était séparé de sa compagne et s'était retiré dans un monastère.

On nous a même assuré que le barde breton, M. Botrel, s'était entremis pour faciliter l'accomplissement de cette résolution qui remet les deux infortunés sur la route du relèvement.

Tous nos pieux lecteurs auront une prière pour que Dieu les aide dans l'expiation et la réparation.

Le général Picquart
chambarde les services de son ministère

Paris. — Le général Picquart, ministre de la guerre, vient d'affecter un nombre important d'officiers attachés au ministère de la guerre, à des corps de troupes, tant à Paris qu'en province.

Ces officiers qui devront rejoindre leur régiment dans le plus bref délai, seront remplacés dans les divers services administratifs du ministère par des employés civils.

Le général Picquart compte prendre diverses mesures tendant à restreindre le nombre d'employés de son département et même à réorganiser d'une manière complète l'état-major de l'armée !

Cette décision inattendue a produit une vive émotion parmi les officiers d'état-major et du ministère.

M. CHÉRON
visite une prison militaire

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a visité hier la prison militaire du Cherche-Midi.

Il a parcouru la maison d'arrêt et de correction où sont enfermés les condamnés, et la maison de justice